



République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THORAME-BASSE**

Séance du mercredi 12 août 2026

Date de la convocation:

Membres en exercice : 5 *douze août deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert LIAUTAUD*

Présents : 4 **Présents :** Monsieur Robert LIAUTAUD, Madame Caroline CHAILLAN, Madame Eliane VERDINO, Monsieur Paul OLIVER

Votants: 5 **Représentés:** Madame Martine BONALD représentée par Madame Caroline CHAILLAN

Pour: 5

Contre: 0 **Excusés:**

Abstentions: 0 **Absents:**

Secrétaire de séance: Madame Caroline CHAILLAN

Objet: Convention administrative d'exploitation du commerce "Café de la Vallée" - DE_052_2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, suite au départ de la gérante du « Café de la Vallée » le 11 août 2026, une nouvelle convention de location-gérance doit être conclue afin de permettre la reprise de l'établissement.

Monsieur le maire expose au conseil municipal la convention administrative d'exploitation du commerce "Café de la Vallée"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

DÉCIDE d'approuver les termes de la convention administrative d'exploitation du commerce "Café de la Vallée" annexé à la présente délibération

AUTORISE monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution

DIT que les recettes résultant de cette convention

Date de transmission de l'acte: 13/08/2026

Date de réception de l'AR: 13/08/2026

004-210402186-DE_052_2026-DE
A G E D I

Le Maire,
Robert LIAUTAUD

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 , Rue Jean-François Leca - 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 13/08/2026

Date de reception de l'AR: 13/08/2026

004-210402186-DE_052_2026-DE

A G E D I